

COMMUNE DE DACHSTEIN



21, rue Principale - 67120 DACHSTEIN  
Tél. 03 88 47 90 60  
Fax 03 88 47 90 61  
E-mail : [mairie@dachstein.fr](mailto:mairie@dachstein.fr)

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

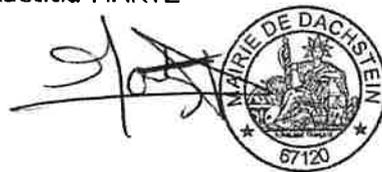
Je soussignée, Laetitia MARTZ, Maire de Dachstein, certifie par la présente avoir procédé à l’affichage de la délibération du 24/07/2023 relative à l’arrêt du plan local d’urbanisme et au bilan de la concertation à compter du 25/07/2023.

La délibération restera affichée pendant une durée d’un mois.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

A Dachstein, le 25 juillet 2023

La Maire,  
Laetitia MARTZ





Marchés publics et privés

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



Avis d'appel public à la concurrence

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de Benfeld 3, rue du Château 67200 BENFELD... Avis d'appel public à la concurrence...

Enquête publique

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST SERVICE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, CLIMAT, CONSTRUCTION, LOGEMENT, AMÉNAGEMENT PÔLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET QUALITÉ DE L'AIR

Avis d'enquête publique Projet de 3<sup>e</sup> plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération strasbourgeoise

En application de l'arrêté préfectoral du 12/01/2024, il sera procédé du 1<sup>er</sup> février 2024 à 0h au 4 mars 2024 à 17h30 à une enquête publique sur le projet de 3<sup>e</sup> plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération strasbourgeoise...

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet peut être consulté par le public : sur support papier, à la DREAL Grand Est, siège de l'enquête publique, aux jours et heures d'accueil du public...

Mercredi 21 février de 14h30 à 17h30 en mairie de Kirch-Grafenstaden... Samedi 24 février de 10h à 12h en mairie de Kolbsheim... Avis d'enquête publique...

COMMUNE DE DACHSTEIN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme Délimitation du Périmètre des Abords des monuments historiques

Par arrêté municipal du 20 janvier 2024, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme...

Les axes principaux du projet de plan local d'urbanisme sont : redonner à la commune un document de planification local basé sur les caractéristiques urbaines et environnementales... Avis d'enquête publique...

COMMUNE DE DACHSTEIN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'aménagement d'une aire de cooviturage à Châtenois Déclaration de projet Adoption

Par délibération en date du 08/12/2023, la commission permanente s'est prononcée, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général du projet d'aménagement... Avis d'enquête publique...

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAVERNE

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE INVITATION à la réunion publique

Plan local d'urbanisme de Monsviller Projet d'extension de l'entreprise Kuhn

La Communauté de Communes du Pays de Savorne organise une réunion publique pour présenter le projet de mise en compatibilité du PLU de Monsviller... Avis de concertation publique...

COMMUNE DE DURENBACH

Avis d'enquête publique

Modification n°1 du plan local d'urbanisme

Par arrêté municipal du 31/01/2024, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme, qui a pour objet de : modifier les règles d'implantation des constructions en zone UB ; renforcer les règles concernant l'aspect extérieur des constructions ; mettre à jour les plans formalisant le règlement (loi ALUR)...

COMMUNE DE DACHSTEIN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme Délimitation du Périmètre des Abords des monuments historiques

Par arrêté municipal du 20 janvier 2024, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme...

Les axes principaux du projet de plan local d'urbanisme sont : redonner à la commune un document de planification local basé sur les caractéristiques urbaines et environnementales... Avis d'enquête publique...

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE INVITATION à la réunion publique

Plan local d'urbanisme de Monsviller Projet d'extension de l'entreprise Kuhn

La Communauté de Communes du Pays de Savorne organise une réunion publique pour présenter le projet de mise en compatibilité du PLU de Monsviller... Avis de concertation publique...

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAVERNE

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE INVITATION à la réunion publique

Plan local d'urbanisme de Monsviller Projet d'extension de l'entreprise Kuhn

La Communauté de Communes du Pays de Savorne organise une réunion publique pour présenter le projet de mise en compatibilité du PLU de Monsviller... Avis de concertation publique...

Advertisement for 'Les Dernières Nouvelles d'Alsace' (DNA) featuring a photo of a person and text: 'Les Dernières Nouvelles d'Alsace sont officiellement habilitées à publier les annonces légales et judiciaires... Une rubrique spéciale paraît chaque mardi, mercredi, jeudi et vendredi.'



Annonces légales

DIVERS

COMMUNE DE DACHSTEIN AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Révision du Plan d'Occupation des Soils pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme Délimitation du Périmètre des Abords des monuments historiques

Par arrêté municipal du 26 janvier 2024, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Soils pour sa transformation en Plan local d'urbanisme et sur le projet de Périmètre Délimité des Abords proposés par l'AFB pour quatre monuments historiques protégés de la commune, qui ont été classés :

- redonner à la commune un document de planification local basé sur les caractéristiques urbanistiques et environnementales intrinsèques du territoire ;
- assurer le développement démographique, économico et économique de la commune d'un côté et le respect des principes de la Loi Climat et Résilience ;
- préserver le patrimoine architectural et naturel du centre ancien de la commune ;
- pérenniser les continuités écologiques et la richesse environnementale du territoire ;
- pérenniser l'activité agricole ;
- développer la zone commerciale d'équipements ;
- Les axes principaux du projet de Périmètre Délimité des abords des monuments historiques sont :

Madame KELLER, architecte DPLG - secteur de la promotion immobilière, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et Madame MILANI, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable gratuitement sur support papier et sur un poste informatique à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

- du mardi 28 février 2024 à 14h00 au jeudi 28 mars 2024 à 19h00
- le samedi 9 mars 2024 de 10h à 12h
- le mardi 28 février 2024 de 17h à 19h
- le samedi 9 mars 2024 de 10h à 12h
- le mercredi 20 mars 2024, de 13h à 15h
- le jeudi 28 mars 2024, de 17h à 19h
Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

COMMUNE DE DURENBACH Modification n°1 du plan local d'urbanisme

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 31/01/2024, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme, qui a pour objet de :

- créer une zone agricole ;
- modifier les règles d'implantation des constructions en zone UB ;
- renforcer les règles concernant l'aspect extérieur des constructions ;
- supprimer des emplacements réservés ;
- mettre à jour les plans (format CNIG) et le règlement (en ALUR).

L'enquête se déroulera sur une durée de 17 jours consécutifs : du mardi 27 février 2024 à 18h00 au jeudi 14 mars 2024 à 18h00. Monsieur MICHEL, Chef d'entreprise, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur KLEIN, Chef d'établissement fonctionnaire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable gratuitement sur support papier et sur un poste informatique à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- le mardi de 19h30 à 19h00 et de 14h00 à 18h00
- le mercredi de 14h00 à 18h00
- le samedi 9 mars 2024 de 10h00 à 12h00
- le samedi 14 mars 2024 à partir de 15h00
Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie aux jours et aux horaires suivants :

Monsieur RITTER, architecte DPLG - secteur de la promotion immobilière, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame SIEDEL, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE L'OUTRE FORET CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que l'Assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration. L'Assemblée se tiendra le VENDREDI 22 MARS 2024 et à 20h00 heures. L'adresse suivante : ESCAL - Espace des Sports Rue du Beniholtz 67060 BETSCHDORF avec l'ordre du jour suivant :

- 01. Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
02. Compte-rendu d'activité
03. Présentation du bilan et du compte de résultat
04. Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
05. Approbation du bilan et du compte de résultat
06. Affectation du résultat
07. Approbation de la variation du capital social
08. Quitus et décharge au conseil d'administration
09. Elections au conseil d'administration 4 sièges sont à pourvoir (\*)

SCP Claude RINGEISEN et Laure HILT MARIA 1 rue Nazareth 67023 OBERSCHEFFELSHAIM Tél. 03 88 78 04 19 Fax 03 88 76 91 34

Changeement de régime matrimonial

Avis est donné de la modification du régime matrimonial de Monsieur Armand Jean Michel RUDOLF et Madame Clénise Marie Osthof LOIZ épouseur ensemble à Osthof-REBER 67890. De régime non modifié.

SCP Laurent RITTER et Olivier RITTER 2 rue des Aulnes 67360 WOERTH Tél. 03 89 30 03 13

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe en date à KINWILLER le 5 mai 2020 Monsieur Bernard Eugène FOISSE et son vivant conjoint, demeurant à KINWILLER (67350), 70 rue Principale, ont légué à M. KINWILLER (67350) le 29 mai 1944, veuf de Madame Josette FAX, décédé à KINWILLER le 3 décembre 2023 à l'instinct un legs universel.

Les oppositions pourront être formées auprès de la SCP Laurent RITTER et Olivier RITTER, notaires associés à 67360 WOERTH, 2 rue des Aulnes, notaires chargés du règlement de la succession. Pour insertion. Me Laurent RITTER, Notaire associé à 67360 WOERTH, 2 rue des Aulnes

CAISSE DE CREDIT MUTUEL STRASBOURG VOSGES CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que l'Assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration. L'Assemblée se tiendra le JEUDI 07 MARS 2024 et à 19h00 heures à l'adresse suivante : HOTEL HILTON 1 avenue Herrenschmidt 67000 STRASBOURG avec l'ordre du jour suivant :

- 01. Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
02. Compte rendu d'activité
03. Communication spéciale de la fédération
04. Présentation du bilan et du compte de résultat
05. Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
06. Approbation du bilan et du compte de résultat
07. Approbation de la variation du capital social
08. Quitus et décharge au conseil d'administration

SCP Claude RINGEISEN et Laure HILT MARIA 1 rue Nazareth 67023 OBERSCHEFFELSHAIM Tél. 03 88 78 04 19 Fax 03 88 76 91 34

CONSTITUTION KPMG Avocats

Société par actions simplifiée constituée par 10 000 euros Siège social : 7 rue des Serruriers 67000 STRASBOURG

Avant l'expiration de son mandat, le Président de la Société par Actions Simplifiée a été élu : M. Nicolas JAFFREY, 10 rue de la République, 67000 Strasbourg

PINTSCH FRANCE

Société par actions simplifiée constituée par 100 000 euros Siège social : 7 rue des Serruriers 67000 STRASBOURG

Avant l'expiration de son mandat, le Président de la Société par Actions Simplifiée a été élu : M. Nicolas JAFFREY, 10 rue de la République, 67000 Strasbourg

AHO

Avant l'expiration de son mandat, le Président de la Société par Actions Simplifiée a été élu : M. Nicolas JAFFREY, 10 rue de la République, 67000 Strasbourg

CAISSE DE CREDIT MUTUEL ESPACE RHENAN CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que l'Assemblée générale annuelle de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le conseil d'administration le vendredi 15 mars 2024 et à 19h00 heures. L'adresse suivante : Espace le Gabion Rue de Dählund 67410 Dusenheim avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau
2. Compte rendu d'activité
3. Présentation du bilan et du compte de résultat
4. Approbation du bilan et du compte de résultat
5. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes
6. Approbation de la variation du capital social

SCP Claude RINGEISEN et Laure HILT MARIA 1 rue Nazareth 67023 OBERSCHEFFELSHAIM Tél. 03 88 78 04 19 Fax 03 88 76 91 34

SELARL DFC ET ASSOCIES Avocats Associés

15 rue Dhervaux 8000 AMIENS

Avant l'expiration de son mandat, le Président de la Société par Actions Simplifiée a été élu : M. Nicolas JAFFREY, 10 rue de la République, 67000 Strasbourg

SCI 106 UNTERELSAU

Avant l'expiration de son mandat, le Président de la Société par Actions Simplifiée a été élu : M. Nicolas JAFFREY, 10 rue de la République, 67000 Strasbourg

Avant l'expiration de son mandat, le Président de la Société par Actions Simplifiée a été élu : M. Nicolas JAFFREY, 10 rue de la République, 67000 Strasbourg

Avant l'expiration de son mandat, le Président de la Société par Actions Simplifiée a été élu : M. Nicolas JAFFREY, 10 rue de la République, 67000 Strasbourg

Avant l'expiration de son mandat, le Président de la Société par Actions Simplifiée a été élu : M. Nicolas JAFFREY, 10 rue de la République, 67000 Strasbourg

SCP Nicolas CHAPOUTOT et Thomas EHRLHARDT 48 rue du Général Leclerc 67540 OSTWALD

Changeement de régime matrimonial

Monsieur Thomas Charles Alfred GEWINNER et Madame Myriam PAULUS demeurant ensemble à Plobsheim (67115) ont légué à M. STRASBOURG (67000) le 1er avril 1975. Madame est née à STRASBOURG (67000) le 5 mars 1972.

Mariés à la main de Plobsheim (67115), le 30 mai 2004 sous le régime de la communauté à titre universel limités, ont été séparés par un contrat de mariage reçu par Maître Stéphane FAGO, alors notaire à OSTWALD (67540) le 15 mars 2004. Ont adopté le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE aux termes d'un acte reçu par Maître Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540) le 21 janvier 2024, révisé le 14/11/2024.

Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024. Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024.

Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024. Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024.

Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024. Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024.

Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024. Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024.

Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024. Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024.

Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024. Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024.

Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024. Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024.

Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024. Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024.

Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024. Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024.

Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024. Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024.

Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024. Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024.

Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024. Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024.

Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024. Madame a été séparée des biens avec M. Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, en date du 31 janvier 2024, révisé le 14/11/2024.



6 | Annonces légales et judiciaires

Vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024

Ventes et adjudications



COMMUNE DE LIÉPVRE

LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE PAR ADJUDICATION AVIS PUBLIC

L'adjudication publique de la chasse communale aura lieu : À Lièpvre à 18 heures Le jeudi 14 avril 2024 À la salle polyvalente de Lièpvre, Route de Rombach-Le-Franc... L'adjudication est soumise à un droit de priorité... Le dossier d'adjudication est librement accessible sur le site internet communal...

Enquête publique

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial Bureau de l'environnement et de l'utilité publique 5 place de la République - 67073 STRASBOURG CEDEX

Avis de participation du public par voie électronique Autorisation environnementale

Une participation du public par voie électronique, prévue par l'article L. 123-10 du code de l'environnement, est prévue pour le projet de lutte contre les incendies à Hohwiler et présenté par le syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle... La participation, d'une durée de trente jours minimum, se déroulera du lundi 18 mars 2024 au vendredi 19 avril 2024 inclus... Le dossier relatif à ce projet est notamment assorti d'une étude d'incidence environnementale et des autres avis obligatoires qui ont été reçus conformément aux articles R. 181-33 et R. 181-32 du code de l'environnement... Pendant la durée de la participation, le dossier pourra être consulté par le public sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse suivante : https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/LSE-Lol-sur-Eau-Secours-Installations-souhaites-a-autorisation-Communes-S-T-L-Commune-de-Soultz-contre-torres-a-Hohwiler... En application des dispositions des articles R. 123-16-1 et R. 123-16-2 du code de l'environnement, il est possible de présenter une demande de mise en consultation sur support papier du dossier à la préfecture du Bas-Rhin... Cette demande doit être présentée au plus tard le 15 avril 2024... Pendant la durée de la participation, le public pourra formuler ses observations et propositions, par voie électronique, à l'adresse mail dédiée : javi-enquete-publique@bas-rhin.gouv.fr... La participation par voie électronique - Lutte contre les incendies à Hohwiler - Cette-ci sera transmise aux services de la préfecture du Bas-Rhin... Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, le public pourra consulter par voie électronique sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin la synthèse des observations et propositions du public et les conclusions du commissaire enquêteur... Les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, ses motifs de la décision... Des informations pourront être demandées auprès de Monsieur Thibault LEFFRE, chef de projet Grand Cycle de l'Eau au SDEA, par courriel (thibault.leffre@seia.fr).

0203141332

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE SAINTE ODILE

Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Innenheim

Par délibération du 19 février 2024, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a approuvé la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Innenheim... La délibération d'approbation, la copie du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes, sur son site internet (www.cc-paysdesainteodile.fr) à la Mairie d'Innenheim, ainsi qu'à la Sous-Préfecture du Bas-Rhin... Le responsable du projet est Monsieur le Président de la Communauté de Communes... Toutes informations relatives à la procédure peuvent lui être demandées par écrit.

0303094320

COMMUNE DE DACHSTEIN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme Délimitation du Périmètre des Abords des monuments historiques

Par arrêté municipal du 26 janvier 2024, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme et sur le projet de Périmètre Délimité des Abords protégés par l'ABF pour quatre monuments historiques protégés de la commune, qu'il s'agit de : Les axes principaux du projet de plan local d'urbanisme sont : - recenser à la commune un document de planification local basé sur les caractéristiques urbanistiques et environnementales intrinsèques du territoire ; - assurer le développement démographique, urbanistique et économique de la commune dans le respect des principes de la Loi Climat Résilience ; - préserver le patrimoine architectural et naturel du centre ancien de la commune ; - pérenniser les continuités écologiques et la richesse environnementale du territoire

0303701100

- Délimiter l'activité agricole - Développer la zone communale d'équipements Les axes principaux du projet de Périmètre Délimité des abords des monuments historiques sont : - remplacer les périmètres automatiques de 500m autour des monuments historiques par un périmètre unique plus adapté à la réalité et aux enjeux de terrain

L'enquête se déroulera sur une durée de 32 jours consécutifs du lundi 28 février 2024 à 14h00 au jeudi 28 mars 2024 à 19h00

Madame KELLER, architecte DPLG - secteur de la promotion immobilière, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et Madame MILANI, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg... Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de l'enquête publique, à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/plu-dachstein

Le dossier d'enquête publique unique sera également consultable gratuitement sur support papier et sur un poste informatique à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture : - Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 13h00 à 17h00 Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique : - mercredi 28 février 2024, de 17h à 19h - samedi 9 mars 2024, de 10h à 12h - jeudi 28 mars 2024, de 17h à 19h Le commissaire enquêteur se rendra à disposition du public à la mairie les : - mercredi 28 février 2024, de 17h à 19h - samedi 9 mars 2024, de 10h à 12h - mercredi 28 mars 2024, de 13h à 15h - jeudi 28 mars 2024, de 17h à 19h

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions : - soit en les consignait sur le registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie - soit en les adressant par courrier à l'attention de Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sse 21 rue principale à 67120 DACHSTEIN - soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : plu-dachstein@mail.registre-numerique.fr - soit en les consignait sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/plu-dachstein

Le dossier de PLU comporte une évaluation environnementale dans son rapport de Diagnostic Environnemental et d'Impact Environnemental sur l'air et la qualité de l'air (DIEQA) et une évaluation environnementale sur l'air et la qualité de l'air (EVAQA) qui ont été réalisés par le bureau d'études environnementales et de paysage de l'agence d'urbanisme et d'aménagement de la Région Grand Est, représentée par l'architecte des Bâtiments de France - Monsieur Jean-François VALDEVILLE. Des informations peuvent être demandées auprès de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine au Palais du Rhin - 2 place de la République - 67082 Strasbourg cedex. Le présent et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

09448400

COMMUNE DE DURENBACH

Avis d'enquête publique

Modification n°1 du plan local d'urbanisme

Par arrêté municipal du 31/01/2024, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme, qui a pour objet de : - créer une zone agricole constructible AC ; - modifier les règles d'implantation des constructions en zone UB ; - renforcer les règles concernant l'aspect extérieur des constructions ; - supprimer des emplacements réservés ; - mettre à jour les plans format C200 et le règlement des ALUP. L'enquête se déroulera sur une durée de 32 jours consécutifs du mardi 27 février 2024 à 9h30 au jeudi 14 mars 2024 à 19h00. Monsieur KICHTIL, Chef d'entreprise, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur RILIN, Chef d'établissement historique, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg... Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de l'enquête publique, à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/modification-1-plu-durenbach Le dossier d'enquête publique sera également consultable gratuitement sur support papier et sur un poste informatique à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir : - La mairie de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 19h00 - Le jeudi 14 mars 2024 de 13h00 à 19h00 - Le vendredi de 9h00 à 19h00 Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique : - le mardi 27 février 2024 à partir de 9h30 - le samedi 9 mars 2024 de 9h00 à 12h00 - le jeudi 14 mars 2024 à partir de 13h00 Le commissaire enquêteur se rendra à disposition du public à la mairie aux jours et aux heures suivants : - mardi 27 février 2024 de 9h30 à 11h30 - samedi 9 mars 2024 de 9h00 à 12h00 - jeudi 14 mars 2024 de 13h00 à 19h00 Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions : - soit en les consignait sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie, - soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie, sse au 40 rue Principale - 67360 DURENBACH, - soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : modification-1-plu-durenbach@mail.registre-numerique.fr - soit en les consignait sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/modification-1-plu-durenbach L'autorité responsable du projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme est la commune de Durenbach représentée par son Maire, Dominique SIEGEL, et dont le siège administratif est situé au 40 rue Principale - 67360 DURENBACH. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse. Il est aussi possible de demander un exemplaire du dossier d'enquête ou une copie des observations du public, aux frais du demandeur, jusqu'à la fin de l'enquête publique. Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la Mairie et sur le site internet de l'enquête publique pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

03037000

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE SAINTE ODILE

Approbation de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Krautergersheim

Par délibération du 19 février 2024, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a approuvé la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Krautergersheim... La délibération d'approbation, la copie du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes, sur son site internet (www.cc-paysdesainteodile.fr) à la Mairie de Krautergersheim, ainsi qu'à la Sous-Préfecture du Bas-Rhin... Le responsable du projet est Monsieur le Président de la Communauté de Communes... Toutes informations relatives à la procédure peuvent lui être demandées par écrit.

0303701100

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

COMMUNE DE HUTTENHEIM

Avis d'appel public à la concurrence

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de Huttenheim 4, rue du Général de Gaulle 67230 Huttenheim N° de téléphone : 03 88 74 43 48 ; N° de télécopie : 03 88 74 00 22 E-Mail : mairie@huttenheim.fr Personne représentant le pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de la Commune de Huttenheim Objet du marché : La présente consultation porte sur des travaux de rénovation de l'éclairage public dans diverses rues de la Commune. Programme 2024. Mode de passation : Marché à procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique. Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages (voir détail dans le règlement de consultation) Prix des prestations : 50 % Qualités esthétiques et fonctionnelles : 30 % Services après-vente et assistance technique : 10 % Délai : 10 % Date de consultation : Se référer aux documents de la consultation. Modalités d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat, sous réserve qu'il soit téléchargé, il est disponible à l'adresse suivante : http://www.kleekoon.com Conditions de remise des candidatures ou des offres : La date de remise des offres : vendredi 29 mars 2024 à 12h00. Transmissibilité des offres par voie électronique à l'adresse suivante : http://www.kleekoon.com Renseignements administratifs et techniques : Tout renseignement complémentaire pourra être demandé à : l'ordre général, s'adresser à : Commune de Huttenheim mairie@huttenheim.fr d'ordre technique, s'adresser à : ES Services Energétiques S, rue Ampère Mundshausen Monsieur Jean-François KLEEKOON (03 88 74 43 48) Date d'envoi du présent avis : 28 février 2024 Le Maire, Jean-Jacques BRETEL

033479000

HABITATION MODERNE

Avis d'appel public à concurrence Marché de Travaux

1) Maître d'ouvrage : VILLE DE STRASBOURG Mandataire : HABITATION MODERNE S.a.s.e.m.l. au capital de 1 500 000 € - R.C. Strasbourg 568 141 - Siret 56800141500042-24 - Route de l'Hôpital - CS 30062 - 67027 STRASBOURG CEDEX Tel : 03 88 32 52 10 - Fax : 03 88 22 61 34 2) Objet du marché : Travaux de rénovation de couverture de l'immeuble situé au 150 Avenue de Colmar à Strasbourg. 3) Type de consultation : Les travaux définis ci-dessous font l'objet d'un lot unique. - Mise en place d'un échafaudage et protections pour l'accès à la toiture, - Installation de la couverture existante, - Remplacement de la zingure et descente d'eau pluviales, - Remplacement du plancher des combles. Cette offre est non exhaustive. 4) Mode de passation : Procédure adaptée avec faculté d'engager des négociations avec les candidats conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique. 5) Dossiers de consultation : Dossiers de consultation peuvent être téléchargés sur la plateforme Alsace Marchés Publics : https://alsacemarchespublics.eu 6) Critères de sélection des offres : Taux de remunération (40pts) - Mémoire technique (40pts) - Eléments techniques permettant de juger la qualité des produits proposés (10pts) - Démarche environnementale et sociale (10pts). Les sous-critères sont indiqués dans le règlement de consultation. 7) Visite obligatoire : elle sera organisée par le maître d'œuvre le 26 mars 2024 à 11h00 devant le lot 150 Avenue de Colmar 67000 Strasbourg - Locaux du secours populaire 87. 8) Remise des offres : Les offres seront remises dans les conditions prévues par le règlement de consultation et plus tard le 5 avril 2024 avant 11h00. 9) Modalités de paiement : Délai de 30 jours - Fonds mis à disposition par la Ville de Strasbourg. 10) Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date de remise de l'offre. 11) Renseignements complémentaires par demande écrite 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres sur la plateforme Alsace Marchés Publics : https://alsacemarchespublics.eu 12) Date d'envoi de l'avis à la publication : 28 février 2024 La Directrice Générale - V. JACOB

030307000

HABITATION MODERNE

Avis d'appel public à concurrence Marché de Travaux

1) Maître d'ouvrage : VILLE DE STRASBOURG Mandataire : HABITATION MODERNE S.a.s.e.m.l. au capital de 1 500 000 € - R.C. Strasbourg 568 141 - Siret 56800141500042-24 - Route de l'Hôpital - CS 30062 - 67027 STRASBOURG CEDEX Tel : 03 88 32 52 10 - Fax : 03 88 22 61 34 2) Objet du marché : Travaux de rénovation de couverture d'un bâtiment ancien situé au 3 allée Kastner à Strasbourg. 3) Type de consultation : Les travaux définis ci-dessous font l'objet d'un lot unique. - Mise en place d'un échafaudage et protections pour l'accès à la toiture, - Remplacement de la couverture existante, - Remplacement de la zingure et descente d'eau pluviales. Cette offre est non exhaustive. 4) Mode de passation : Procédure adaptée avec faculté d'engager des négociations avec les candidats conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique. 5) Dossiers de consultation : Les dossiers de consultation peuvent être téléchargés sur la plateforme Alsace Marchés Publics : https://alsacemarchespublics.eu 6) Critères de sélection des offres : Taux de remunération (40pts) - Mémoire technique (40pts) - Eléments techniques permettant de juger la qualité des produits proposés (10pts) - Démarche environnementale et sociale (10pts). Les sous-critères sont indiqués dans le règlement de consultation. 7) Visite obligatoire : elle sera organisée par le maître d'œuvre le 12 mars 2024 à 11h00 au 3 allée Kastner, 67000 Strasbourg. 8) Remise des offres : Les offres seront remises dans les conditions prévues par le règlement de consultation au plus tard le 22 mars 2024 avant 11h00. 9) Modalités de paiement : Délai de 30 jours - Fonds mis à disposition par la Ville de Strasbourg. 10) Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date de remise de l'offre. 11) Renseignements complémentaires par demande écrite 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres sur la plateforme Alsace Marchés Publics : https://alsacemarchespublics.eu 12) Date d'envoi de l'avis à la publication : 28 février 2024 La Directrice Générale - V. JACOB

0303701100



## DIVERS

### ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 778 371 392 €  
332 377 597 RCS STRASBOURG  
SIEGE SOCIAL : 4 RUE FREDERIC-GULLAUME RAFFEISEN  
67000 STRASBOURG

Suivant démission de M. Nicolas Théry de ses mandats de membre et président du conseil d'administration d'ACM VIE SA à effet au 31 décembre 2023, les administrateurs d'ACM VIE SA décident de coopter Mme Isabelle Chevelard, demeurant 21 bis rue Paul Lepail, 78160 Marly-le-Roi, en remplacement de M. Nicolas Théry en qualité d'administratrice et de la nommer présidente du conseil à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Crédit Industriel et Commercial a démissionné de ses fonctions d'administrateur à compter du 31 décembre 2023. Suivant décision de cooptation du conseil d'administration le 22 novembre 2023 à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, M. Laurent Benoit, demeurant Le Luxembourg 69 route des Potiers - 14490 Noron-la-Poënie, a été désigné en qualité d'administrateur en remplacement du Crédit Industriel et Commercial, représenté par M. Dominique Bellemare, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a démissionné de ses fonctions d'administrateur à compter du 31 décembre 2023. Suivant décision de cooptation du conseil d'administration le 22 novembre 2023, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Mme Sandrine Crestol-Cognard, demeurant 7 rue Hugues Leroux - 92500 Rueil-Malmaison, a été désignée en qualité d'administratrice en remplacement de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, représentée par M. Pascal David, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel a démissionné de ses fonctions d'administrateur à compter du 31 décembre 2023. Suivant décision de cooptation du conseil d'administration le 22 novembre 2023, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, M. David Delorme, demeurant 150 route de l'Arve - 74700 Sallanches, a été désigné en qualité d'administrateur en remplacement du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, représenté par Mme Caroline Kaltenbach, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

ACM VIE SAM a démissionné de ses fonctions d'administrateur à compter du 31 décembre 2023. Suivant décision de cooptation du conseil d'administration le 22 novembre 2023, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, M. Olivier De Saint Ours, demeurant 11 rue Marguerite d'Ecosse - 79100 Thouars, a été désigné en qualité d'administrateur en remplacement d'ACM VIE SAM, représentée par M. Claude Koeslmer, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

La Caisse Régionale de Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais a démissionné de ses fonctions d'administrateur à compter du 31 décembre 2023. Suivant décision de cooptation du conseil d'administration le 22 novembre 2023, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Mme Denise Fiel, demeurant Prestige La Meynard 2, lot 6, esc 32, apt 376, 97200 Fort-de-France, a été désignée en qualité d'administratrice en remplacement de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais, représentée par Mme Marie-Rose Moulin, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

La Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe a démissionné de ses fonctions d'administrateur à compter du 31 décembre 2023. Suivant décision de cooptation du conseil d'administration le 22 novembre 2023, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Mme Pascale Humbert, demeurant 12 rue de l'Aubance - 49610 Soullaines-sur-Aubance, a été désignée en qualité d'administratrice en remplacement de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, représentée par Mme Valérie Noël, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel a démissionné de ses fonctions d'administrateur à compter du 31 décembre 2023. Suivant décision de cooptation du conseil d'administration le 22 novembre 2023, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, M. Damien Lievens, demeurant 5 place de l'Eglise - Virvay sous Brezollès - 28270 Crucey Villages, a été désigné en qualité d'administrateur en remplacement de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, représentée par M. Frantz Rublé, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

La Caisse Régionale de Crédit Mutuel Méditerranéen a démissionné de ses fonctions d'administrateur à compter du 31 décembre 2023. Suivant décision de cooptation du conseil d'administration le 22 novembre 2023, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, M. Jean-

## COMMUNE DE DACHSTEIN

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

#### Révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme Délimitation du Périmètre des Abords des monuments historiques

Par arrêté municipal du 26 janvier 2024, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de révision du Plan d'occupation des sols pour sa transformation en Plan local d'urbanisme et sur le projet de Périmètre Délimité des Abords proposé par l'ABF pour quatre monuments historiques protégés de la commune, qui ont pour objet :

- Les axes principaux du projet de plan local d'urbanisme sont :
- > redonner à la commune un document de planification local basé sur les caractéristiques urbanistiques et environnementales intrinsèques du territoire
- > assurer le développement démographique, urbanistique et économique de la commune dans le respect des principes de la Loi Climat et Résilience
- > préserver le petit patrimoine architectural et naturel du centre ancien de la commune
- > pérenniser les continuités écologiques et la richesse environnementale du territoire
- > pérenniser l'activité agricole

Les axes principaux du projet de Périmètre Délimité des abords des monuments historiques sont :

- > remplacer les périmètres automatiques de 500m autour des monuments historiques par un périmètre unique plus adapté à la réalité et aux enjeux de terrain
- L'enquête se déroulera sur une durée de 32 jours consécutifs.

du lundi 26 février 2024 à 14h00 au jeudi 28 mars 2024 à 19h00  
Madame KELLER, architecte DPLG - secteur de la promotion immobilière, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et Madame MILANI, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de l'enquête publique, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-dachstein>.

Le dossier d'enquête publique unique sera également consultable gratuitement sur support papier : sur un poste informatique à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :**

- mercredi 28 février 2024, de 17h à 19h
- samedi 9 mars 2024, de 10h à 12h
- samedi 23 mars 2024, de 10h à 12h
- samedi 28 février 2024, de 17h à 19h
- samedi 9 mars 2024, de 10h à 12h
- mercredi 28 mars 2024, de 19h à 16h
- jeudi 28 mars 2024, de 17h à 19h

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignants sur le registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, site 21 rue principale à 67120 DACHSTEIN
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [plu-dachstein@mairie-numerique.fr](mailto:plu-dachstein@mairie-numerique.fr)
- soit en les consignants sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-dachstein>

Le dossier de PLU comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation. L'avis de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de Plan Local d'Urbanisme est la commune de Dachstein représentée par son Maire Madame Laetitia MARTZ et dont le siège administratif est situé 21 rue principale - 67120 DACHSTEIN. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse. L'autorité responsable du projet de Délimitation du Périmètre des Abords de monument historique est le Préfet de la Région Grand Est, représenté par l'Architecte des Bâtiments de France - Monsieur Jean-François VAUDEVILLE. Des informations peuvent être demandées auprès de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine au Palais du Rhin - 2 place de la République - 67082 Strasbourg cedex. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de

## GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE  
AU CAPITAL DE 1 241 034 904 €  
352 475 529 RCS STRASBOURG  
SIEGE SOCIAL : 4 RUE FREDERIC-GULLAUME RAFFEISEN  
67000 STRASBOURG

Suivant démission de M. Nicolas Théry de ses mandats de membre et président du conseil de surveillance du GACM à effet au 31 décembre 2023, les membres du conseil de surveillance du GACM décident de coopter Mme Isabelle Chevelard, demeurant 21 bis rue Paul Lepail, 78160 Marly-le-Roi, en remplacement de M. Nicolas Théry en qualité de membre du conseil et de la nommer présidente du conseil à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Suivant lettre de désignation de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 21 décembre 2023, M. Alexandre Saada, demeurant 125 Boulevard du Montparnasse - 75006 Paris, a été désigné en qualité de représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel au sein du conseil de surveillance du GACM SA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en remplacement de Mme Christelle Dantras.

Suivant lettre de désignation de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 21 décembre 2023, M. Daniel Baal, demeurant 10 bis des Acacias - 92130 Issy-Les-Moulineaux, a été désigné en qualité de représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel au sein du conseil de surveillance du GACM SA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en remplacement de M. Eric Peitigand.

Suivant lettre de désignation du Crédit Industriel et Commercial du 21 décembre 2023, M. Claude Koeslmer, demeurant 10 rue du Chevalier Robert - 67000 Strasbourg, a été désigné en qualité de représentant permanent du Crédit Industriel et Commercial au sein du conseil de surveillance du GACM SA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en remplacement de M. Eric Cotte.

Suivant lettre de désignation de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Mid-Atlantique du 10 janvier 2024, M. Nicolas Haber, demeurant 21 rue Emile Brouardel - 31000 Toulouse, a été désigné en qualité de représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Mid-Atlantique au sein du conseil de surveillance du GACM SA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en remplacement de M. Marc Vaujany.

Suivant lettre de désignation de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Nord Europe du 28 décembre 2023, Mme Marie-Hélène Manczyk, demeurant 170, rue de l'Echopette - 62400 Locon, a été désignée en qualité de représentante permanente de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Nord Europe au sein du conseil de surveillance du GACM SA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en remplacement de M. Benoît Gamand.

Suivant lettre de désignation de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe du 21 décembre 2023, Mme Edwige Schmitt-Boriot, demeurant 3 rue du Pré la Dame - 57530 Sily-sur-Nied, a été désignée en qualité de représentante permanente de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe au sein du conseil de surveillance du GACM SA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en remplacement de Mme Laurence Genet.

Suivant les délibérations du 22 novembre 2023, le conseil de surveillance du GACM SA a pris acte de la démission de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Anjou représentée par Mme Laurence Carde de son mandat de membre du conseil avec effet au 31 décembre 2023.

Suivant les délibérations du 22 novembre 2023, le conseil de surveillance du GACM SA a pris acte de la démission de la Caisse Régionale de Normandie, représentée par M. Stéphane François de son mandat de membre du conseil avec effet au 31 décembre 2023.

Suivant les délibérations du 22 novembre 2023, le conseil de surveillance du GACM SA a pris acte de la démission de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais, représentée par Mme Marie-Rose Moulin de son mandat de membre du conseil avec effet au 31 décembre 2023.

Suivant les délibérations du 22 novembre 2023, le conseil de surveillance du GACM SA a pris acte de la démission de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Île-de-France, représentée par M. Raphaël Rebert de son mandat de membre du conseil avec effet au 31 décembre 2023.

Suivant les délibérations du 22 novembre 2023, le conseil de surveillance du GACM SA a pris acte de la démission de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre, représentée par Christophe Simon de son mandat de membre du conseil avec effet au 31 décembre 2023.

Suivant les délibérations du 22 novembre 2023, le conseil de surveillance du GACM SA a pris acte de la démission de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Méditerranéen représentée par M. Maurice Zimhelt de son mandat de membre du conseil avec effet au 31 décembre 2023.

Mention sera faite au RCS de Strasbourg pour avis, le représentant légal.





## CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE MISE EN LIGNE

Je soussignée, Laetitia MARTZ

Maire de la Commune de Dachstein

Certifie par la présente avoir procédé :

- à l’affichage de l’avis d’enquête publique relative à la révision du Plan d’Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d’Urbanisme et à la Délimitation du Périmètre des Abords des monuments historiques du 9 février 2024 au 28 mars 2024 inclus.
- à la mise en ligne, sur le site internet de la commune, de l’avis d’enquête publique relative à la révision du Plan d’Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d’Urbanisme et à la Délimitation du Périmètre des Abords des monuments historiques du 9 février 2024 au 28 mars 2024 inclus.
- à la mise à disposition du public du dossier d’enquête publique relative à la révision du Plan d’Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d’Urbanisme et à la Délimitation du Périmètre des Abords des monuments historiques sur un poste informatique à la mairie de Dachstein pendant toute la durée de l’enquête publique, soit du 26 février 2024 au 28 mars 2024 inclus.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

A Dachstein, le 204 2024

Le Maire

Laetita MARTZ





# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Commune de DACHSTEIN

### Révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme Délimitation du Périmètre des Abords des monuments historiques

Par arrêté municipal du 26 janvier 2024, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de révision du Plan d'occupation des sols pour sa transformation en Plan local d'urbanisme et sur le projet de Périmètre Délimité des Abords proposé par l'ABF pour quatre monuments historiques protégés de la commune, qui ont pour objet :

Les axes principaux du projet de plan local d'urbanisme sont :

- redonner à la commune un document de planification local basé sur les caractéristiques urbanistiques et environnementales intrinsèques du territoire
- assurer le développement démographique, urbanistique et économique de la commune dans le respect des principes de la Loi Climat et Résilience
- préserver le petit patrimoine architectural et naturel du centre ancien de la commune
- pérenniser les continuités écologiques et la richesse environnementale du territoire
- pérenniser l'activité agricole
- développer la zone communale d'équipements

Les axes principaux du projet de Périmètre Délimité des abords des monuments historiques sont :

- remplacer les périmètres automatiques de 500m autour des monuments historiques par un périmètre unique plus adapté à la réalité et aux enjeux de terrain

L'enquête se déroulera sur une durée de 32 jours consécutifs :

**du lundi 26 février 2024 à 14h00 au jeudi 28 mars 2024 à 19h00**

Madame KELLER, architecte DPLG – secteur de la promotion immobilière, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et Madame MILANI, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de l'enquête publique, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-dachstein>.

Le dossier d'enquête publique unique sera également consultable gratuitement sur support papier et sur un poste informatique à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 13h00 à 17h00

*Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :*

- **mercredi 28 février 2024, de 17h à 19h**
- **samedi 9 mars 2024, de 10h à 12h**
- **jeudi 28 mars 2024, de 17h à 19h**

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie les :

- **mercredi 28 février 2024, de 17h à 19h**
- **samedi 9 mars 2024, de 10h à 12h**
- **mercredi 20 mars 2024, de 13h à 15h**
- **jeudi 28 mars 2024, de 17h à 19h**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 21 rue principale à 67120 DACHSTEIN
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [plu-dachstein@mail.registre-numerique.fr](mailto:plu-dachstein@mail.registre-numerique.fr)
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-dachstein>

Le dossier de PLU comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation. L'avis de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de Plan Local d'Urbanisme est la commune de Dachstein représentée par son Maire Madame Laetitia MARTZ et dont le siège administratif est situé 21 rue principale - 67120 DACHSTEIN. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

L'autorité responsable du projet de Délimitation du Périmètre des Abords de monument historique est le Préfet de la Région Grand Est, représenté par l'Architecte des Bâtiments de France - Monsieur Jean-François VAUDEVILLE. Des informations peuvent être demandées auprès de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine au Palais du Rhin - 2 place de la République - 67082 Strasbourg cedex.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.



**ARRETÉ**

**d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique unique relative à  
la révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local  
d'Urbanisme et à la délimitation du périmètre des abords  
des monuments historiques**

**Le Maire,**

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-6, L.153-19 et R.153-8 ;
- Vu le code du patrimoine et notamment son article L.621-31 ;
- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale Bruche-Mossig approuvé le 08/12/2021 ;
- Vu le Règlement National d'Urbanisme ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 16/12/2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation ;
- Vu la caducité du plan d'occupation des sols intervenue le 27/03/2017 ;
- Vu les débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en date du 13/06/2017 et du 08/07/2021 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03/05/2021 décidant du passage au contenu modernisé du PLU ;
- Vu la consultation de l'autorité environnementale, au titre de la procédure d'examen au cas par cas visée à l'article R.104-8 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 13 octobre 2021, en date du 12/09/2017 et sa réponse en date du 10/11/2017 soumettant à évaluation environnementale le projet de Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24/07/2023 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu la demande formulée par la Préfète de la Région Grand Est à l'Architecte des Bâtiments de France, en date du 15/09/2021, de proposer un périmètre délimité des abords des monuments historiques à Dachstein ;
- Vu le projet de périmètre délimité des abords proposé par l'Architecte des Bâtiments de France à la commune par courrier en date du 12/06/2023 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 24/07/2023 donnant un avis favorable sur le périmètre délimité des abords proposé ;
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique unique ;
- Vu l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 15/12/2023 désignant un commissaire enquêteur et un commissaire enquêteur suppléant ;

## A R R E T E :

**ARTICLE 1 :** Il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de révision du Plan d'occupation des sols pour sa transformation en Plan local d'urbanisme et sur le projet de Périmètre Délimité des Abords proposé par l'ABF pour quatre monuments historiques protégés de la commune.

Les axes principaux du projet de plan local d'urbanisme sont :

- redonner à la commune un document de planification local basé sur les caractéristiques urbanistiques et environnementales intrinsèques du territoire
- assurer le développement démographique, urbanistique et économique de la commune dans le respect des principes de la Loi Climat et Résilience
- préserver le petit patrimoine architectural et naturel du centre ancien de la commune
- pérenniser les continuités écologiques et la richesse environnementale du territoire
- pérenniser l'activité agricole
- développer la zone communale d'équipements

Les axes principaux du projet de Périmètre Délimité des abords des monuments historiques sont :

- remplacer les périmètres par défaut de 500m autour des monuments historiques par un périmètre unique plus adapté à la réalité et aux enjeux de terrain

**ARTICLE 2 :** Cette enquête publique se déroulera **du lundi 26 février 2024 à 14h00 au jeudi 28 mars 2024 à 19h00**, pour une durée de **32 jours** consécutifs.

**ARTICLE 3 :** Au terme de l'enquête, les projets, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique unique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, seront approuvés :

- en ce qui concerne le Plan Local d'Urbanisme, par délibération du Conseil Municipal;
- en ce qui concerne le périmètre délimité des abords des quatre monuments historiques protégés de la commune, par arrêté du préfet de région.

**ARTICLE 4 :** Madame KELLER, architecte DPLG - secteur de la promotion immobilière, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et Madame MILANI, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

**ARTICLE 5 :** Le siège de l'enquête est la mairie de Dachstein.

Le dossier d'enquête publique unique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 13h00 à 17h00

**Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :**

- **mercredi 28 février 2024, de 17h à 19h**
- **samedi 9 mars 2024, de 10h à 12h**
- **jeudi 28 mars 2024, de 17h à 19h**

**ARTICLE 6 :** Le dossier d'enquête publique unique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

**ARTICLE 7 :** Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de l'enquête publique, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-dachstein>.

**ARTICLE 8 :** Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie aux jours et aux horaires suivants :

- **mercredi 28 février 2024, de 17h à 19h**
- **samedi 9 mars 2024, de 10h à 12h**
- **mercredi 20 mars 2024, de 13h à 15h**
- **jeudi 28 mars 2024, de 17h à 19h**

**ARTICLE 9 :** Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 21 rue principale à 67120 DACHSTEIN
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [plu-dachstein@mail.registre-numerique.fr](mailto:plu-dachstein@mail.registre-numerique.fr)
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-dachstein>

**ARTICLE 10 :** Les observations et propositions transmises par voie électronique seront rendues publiques et pourront être consultées pendant la durée de l'enquête sur le site internet de l'enquête publique mentionné à l'article 7.

Les autres observations pourront être consultées dans le registre papier tenu à disposition en mairie.

**ARTICLE 11 :** Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de l'enquête publique pendant la même durée.

**ARTICLE 12 :** Le dossier de P.L.U. comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation.

**ARTICLE 13 :** Ladite évaluation a été envoyée pour avis à l'autorité environnementale. Sa réponse figurera au dossier d'enquête publique.

**ARTICLE 14 :** L'autorité responsable du projet de plan local d'urbanisme est la commune de Dachstein représentée par son Maire Madame Laetitia MARTZ et dont le siège administratif est situé 21 rue principale - 67120

DACHSTEIN. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

L'autorité responsable du projet de délimitation du périmètre des abords de monument historique est le Préfet de la Région Grand Est, représenté par l'Architecte des Bâtiments de France - Monsieur Jean-François VAUDEVILLE. Des informations peuvent être demandées auprès de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine au Palais du Rhin - 2 place de la République - 67082 Strasbourg cedex.

**ARTICLE 15 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les deux journaux ci-après désignés :

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace
- L'Est Agricole et Viticole

**Cet avis sera affiché dans les lieux officiels d'affichage de la commune quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.**

**Il sera également publié sur le site internet de la commune dans les mêmes conditions de délai.**

Copie du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Molsheim
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif
- Madame KELLER, commissaire enquêteur
- Madame MILANI, commissaire enquêteur suppléant
- Monsieur Jean-François VAUDEVILLE, Architecte des Bâtiments de France

Fait à Dachstein, le 25.07.2014

Le Maire

Laetitia MARTZ

